

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE NEVACHE (05100)

**ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU arrêté le : 20 mai 2019

Le Maire

PLU approuvé le :

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com

PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente le projet communal pour la dizaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Table des matières

ORIENTATION 1 : Maitriser la croissance démographique en proposant une offre de logement cohérente	7
ORIENTATION 2 : Entretenir l'activité économique en s'appuyant sur les activités touristiques	8
ORIENTATION 3 : Maintenir et développer les équipements, services et réseaux nécessaires à une vie au village et à l'accueil touristique	9
ORIENTATION 4 : Développer l'urbanisation en conservant le caractère rural de la commune	13
ORIENTATION 5 : Préserver l'identité paysagère et patrimoniale de la commune	14
ORIENTATION 6 : Intégrer l'environnement dans les projets urbains	15

ORIENTATION 1 : Maîtriser la croissance démographique en proposant une offre de logement cohérente

OBJECTIFS

Maîtriser la croissance démographique

ACTIONS

- Prolonger une croissance démographique de l'ordre de 1,3% /an sur la douzaine d'années à venir en cohérence avec les tendances récentes, le potentiel d'accueil de la commune et les orientations du SCoT du Briançonnais.

Offrir un logement pour tous

- Créer environ 35 logements permanents supplémentaires sur la douzaine d'années à venir pour accueillir le développement démographique ;
- Inciter à la création de logements « familiaux » ou « sociaux » notamment sur les terrains communaux et dans les secteurs ciblés par le SCoT ;
- Maintenir la proportion de logements secondaires sur la douzaine d'année à venir ;
- Favoriser la réhabilitation des constructions existantes dans les cœurs de village ;
- Proposer une mixité des formes urbaines à l'échelle de la commune.

ORIENTATION 2 : Entretenir l'activité économique en s'appuyant sur les activités touristiques

OBJECTIFS

Permettre le maintien et le développement des activités touristiques, indispensables en termes d'attractivité à l'équilibre économique de la commune

Favoriser le maintien des activités économiques, et notamment celles liées au tourisme, pour conforter et développer l'offre d'emplois sur la commune

Conforter l'activité agricole

ACTIONS

- Maintenir les refuges de montagne existants et permettre leur création selon les besoins ;
- Maintenir les activités touristiques d'hiver (ski de fond, ski alpin, ...) ;
- Conforter les activités d'été (randonnée, VTT, Trail ...) afin d'affirmer cette bi-saisonnalité.
- Consolider les activités économiques existantes dans le cadre d'une mixité habitat / activités économiques sur l'ensemble des hameaux (commerces, services, artisanat ...) ;
- Maintenir et développer l'hébergement touristique dans les secteurs ouverts à l'urbanisation ;
- Permettre aux activités économiques existantes en dehors des zones urbanisées de maintenir leur activité ;
- Maintenir les campings existants ;
- Permettre la création d'un camping en vallée étroite sur une surface inférieure à 1 ha.
- Maintenir une zone agricole stricte pour protéger durablement le paysage et les terres agricoles ;
- Favoriser la diversification et le développement de l'activité agricole, notamment en matière de bâti nécessaire aux exploitations, sur des secteurs adaptés.

ORIENTATION 3 : Maintenir et développer les équipements, services et réseaux nécessaires à une vie au village et à l'accueil touristique

Pérenniser et développer, les équipements publics existants

- Permettre le maintien des services publics existants ;
- Conserver la possibilité de développer les équipements publics (caserne des pompiers, services techniques, OT ...) sur le secteur du parking de la Ville-Haute ;
- Permettre la création d'un second cimetière sur le secteur de la Chapelle Saint-Hippolyte.

Conserver et améliorer les conditions de stationnement et de déplacements à l'échelle de la commune

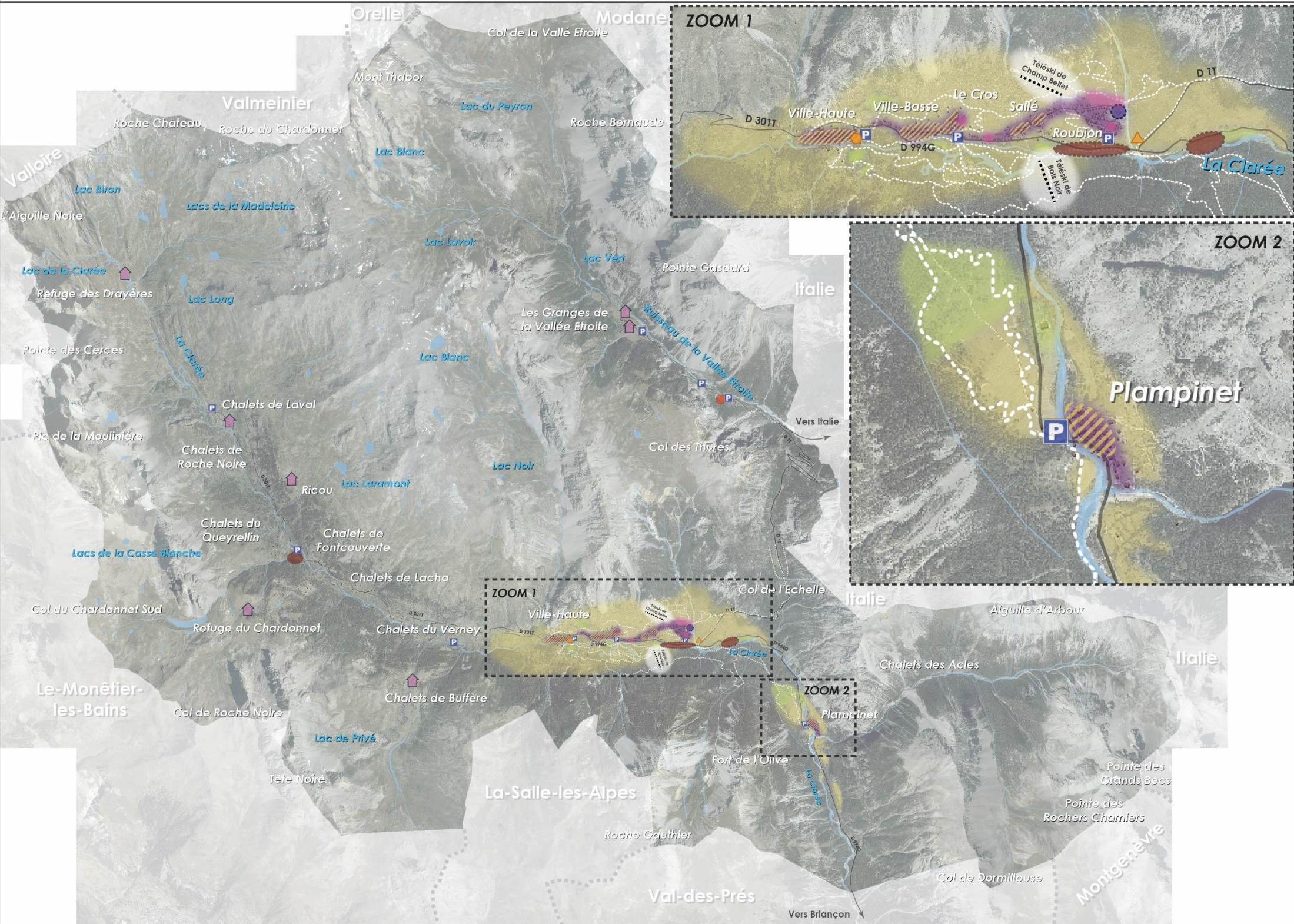
- Maintenir les parkings existants ;
- Améliorer les déplacements doux sur le territoire ;
- S'inscrire dans les politiques supra-communales de développement de l'offre en transports en commun.

Assurer le développement des réseaux numériques, d'énergie et d'eau adéquation avec le projet communal

- Développer les infrastructures de communications numériques en lien avec le SDTAN 05 ;
- Programmer l'extension des réseaux d'énergie en adéquation avec le projet communal ;
- Répondre aux besoins des populations actuelles et futures, en matière d'alimentation en eau potable ;
- S'assurer du traitement des eaux usées dans le respect des normes et du zonage d'assainissement, notamment au regard des capacités des STEP et de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) - COMMUNE DE NEVACHE

ORIENTATIONS 1,2 ET 3 : MAITRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN PROPOSANT UNE OFFRE DE LOGEMENT COHÉRENTE / ENTREtenir L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN S'APPUYANT SUR LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES / MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET RÉSEAUX NÉCESSAIRES À UNE VIE AU VILLAGE ET À L'ACCUEIL TOURISTIQUE



1ère ORIENTATION

OBJECTIF 2 : OFFRIR UN LOGEMENT POUR TOUS

- Inciter à la création de logements « familiaux » ou « sociaux » notamment sur les terrains communaux et dans les secteurs ciblés par le SCoT
- Favoriser la réhabilitation des constructions existantes dans les cœurs de village

2ème ORIENTATION

OBJECTIF 1 : PERMETTRE LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES, INDISPENSABLES EN TERMES D'ATTRACTIVITÉ À L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

- Maintenir les refuges de montagne existants [...]
- Maintenir les activités touristiques d'hiver (ski de fond, ski alpin, ...)

OBJECTIF 2 : FAVORISER LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, ET NOTAMMENT CELLES LIÉES AU TOURISME, POUR CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE D'EMPLOIS SUR LA COMMUNE

- Consolider les activités économiques existantes dans le cadre d'une mixité habitat / activités économiques sur l'ensemble des hameaux
- Maintenir et développer l'hébergement touristique dans les secteurs ouverts à l'urbanisation
- Permettre aux activités économiques existantes en dehors des zones urbanisées de maintenir leur activité
- Maintenir les campings existants
- Permettre la création d'un camping en vallée étroite sur une surface inférieure à 1 ha.

OBJECTIF 3 : CONFORTER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- Maintenir une zone agricole stricte pour protéger durablement le paysage et les terres agricoles
- Favoriser la diversification et le développement de l'activité agricole, notamment en matière de bâti nécessaire aux exploitations, sur des secteurs adaptés

3ème ORIENTATION

OBJECTIF 1 : PÉRENNISER ET DÉVELOPPER, LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS EXISTANTS

- Conserver la possibilité de développer les équipements publics (caserne des pompiers, services techniques, OT ...) sur le secteur du parking de la Ville-Haute
- Permettre la création d'un second cimetière sur le secteur de la Chapelle Saint-Hippolyte

OBJECTIF 2 : CONSERVER ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT ET DE DÉPLACEMENTS À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

- Maintenir les parkings existants



Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

SARL ALPICITE
AV. DE LA CLAIRÈRE
1, RÉS. LA CROISÉE DES CHEMINS - 05 200 EMBRUN
TEL : 04 92 46 51 90
EMAIL : CONTACT@ALPICITE.FR

Réalisation : Alpicité - 2020
Source : BD Ortho 2010 (c) IGN,
PCI vecteur 2015 DGF

ORIENTATION 4 : Développer l'urbanisation en conservant le caractère rural de la commune

OBJECTIFS

Modérer la consommation d'espaces et lutter contre l'étalement urbain dans le respect de la réglementation nationale et du SCoT du Briançonnais

ACTIONS

- Comblent prioritairement les dents creuses des villages, hameaux, et extensions de l'urbanisation ;
- Ouvrir des secteurs à l'urbanisation uniquement dans les enveloppes urbaines existantes et dans leur continuité afin de limiter l'étalement urbain ;
- Limiter la consommation d'espace à vocation principale d'habitat à moins de 2,0 ha de terrains en extension de l'urbanisation, dans le respect du SCoT du Briançonnais ;
- Permettre une densification des constructions à l'échelle de la commune ;
- Imposer une densité minimale de construction sur les espaces stratégiques de 20 logt/ha.

Conserver les formes urbaines existantes

- Préserver le territoire du mitage urbain ;
- Empêcher la création de nouveaux hameaux ;
- Préserver la forme des hameaux actuels et notamment des centres-anciens ;
- Proposer des terrains constructibles à destination d'habitation sur l'ensemble des hameaux de la commune ;
- Maintenir une coupure verte entre la Ville-Haute et la Ville-Basse ;
- Permettre une extension limitée des constructions à usage d'habitation en dehors des zones urbanisées.

ORIENTATION 5 : Préserver l'identité paysagère et patrimoniale de la commune

OBJECTIFS

Veiller au maintien des caractéristiques paysagères communales

ACTIONS

- Inscrire l'extension de l'urbanisation dans la silhouette villageoise et le grand paysage ;
- Préserver le grand paysage ;
- Favoriser des constructions adaptées au caractère architectural communal ;
- Préserver de l'urbanisation les jardins à valeur paysagère ;
- Préserver les canaux ;
- Respecter les prescriptions liées à la présence du Site classé.

Assurer la préservation du patrimoine bâti communal

- Protéger les bâtiments et éléments aux caractéristiques patrimoniales remarquables.

ORIENTATION 6 : Intégrer l'environnement dans les projets urbains

Préserver les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité et favoriser le développement durable

- Préserver les secteurs à enjeux écologiques forts et notamment les zones humides et la zone Natura 2000 ;
- Préserver les berges des plans d'eau de moins de 1000 ha conformément au SCoT ;
- Assurer le maintien des milieux ouverts, semi-ouverts, et forestiers, sources de biodiversité ;
- Protéger les corridors écologiques de la trame verte et bleue ;
- Maintenir une bande enherbée entre les berges des cours d'eau et les zones agricoles ;
- Permettre la production d'énergies renouvelables.

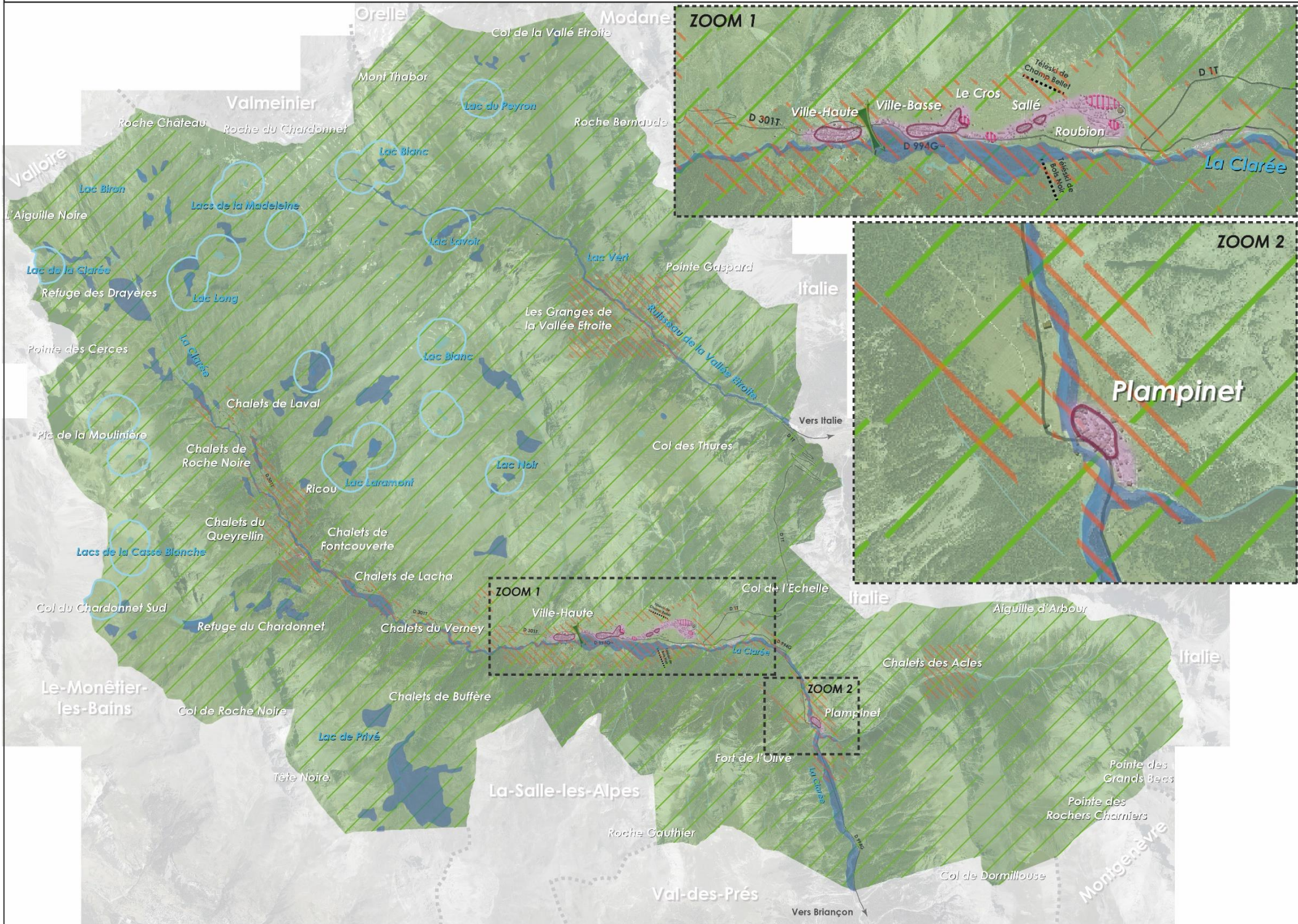
Prendre en compte les risques naturels

- Protéger la population des risques naturels majeurs ;
- Respecter le Plan de Prévention des Risques Naturels.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) - COMMUNE DE NEVACHE

ORIENTATIONS 4 ,5 ET 6 : DÉVELOPPER L'URBANISATION EN CONSERVANT LE CARACTÈRE RURAL DE LA COMMUNE / PRÉSERVER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DE LA COMMUNE / INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS URBAINS



4ème ORIENTATION

OBJECTIF 1 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACES ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION NATIONALE ET DU SCOT DU BRIANÇONNAIS

- Ouvrir des secteurs à l'urbanisation uniquement dans les enveloppes urbaines existantes et dans leur continuité afin de limiter l'étalement urbain
- Imposer une densité minimale de construction sur les espaces stratégiques de 20 logt/ha

OBJECTIF 2 : CONSERVER LES FORMES URBAINES EXISTANTES

- Préserver la forme des hameaux actuels et notamment des centres-anciens
- Maintenir une coupure verte entre la Ville-Haute et la Ville-Basse

5ème ORIENTATION

OBJECTIF 1 : VEILLER AU MAINTIEN DES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES COMMUNALES

- Respecter les prescriptions liées à la présence du Site classé

6ème ORIENTATION

OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Préserver les secteurs à enjeux écologiques forts et notamment les zones humides [...]
- Préserver les berges des plans d'eau de moins de 1000 ha conformément au SCoT
- Assurer le maintien des milieux ouverts, semi-ouverts, et forestiers, sources de biodiversité

OBJECTIF 2 : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS

- Protéger la population des risques naturels majeurs
- Respecter le Plan de Prévention des Risques Naturels



Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

SARL ALPICITÉ
AV. DE LA CLARÉE
1, RES. LA CROIXE DES CHÊMES 05 200 EMBRUN
TEL : 04 92 46 51 80
EMAIL : CONTACT@ALPICITE.FR

Réalisation : Alpicité - 2020
Source : BD Ortho 2010 (c) IGN,
PCI vecteur 2015 DGF